

Vevey, le 20 août 2026

Interpellation : sécurité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école

Au dernier conseil, lors de la discussion au sujet de la prise en considération du postulat sur la gratuité des transports publics pour les enfants veveysans fréquentant l'école obligatoire, la municipalité a avancé que les trajets des écoliers pour se rendre dans les différentes écoles étaient sécurisés.

Par cette interpellation, nous aimerions poser à la municipalité les questions suivantes :

1. En quoi les trajets des enfants de Vevey pour se rendre dans leurs écoles respectives et retour, sont-ils sécurisés ? Sachant que les enfants se déplacent à pied, en vélo, en trottinette ou en bus ?
2. La municipalité a-t-elle un moyen de vérifier que les mesures déployées répondent aux besoins des enfants et aux attentes de sécurité des parents ?
3. Si oui, quand l'a-t-elle fait la dernière fois ?

Une réponse écrite est souhaitée.

Caroline Gigon, pour le groupe des vert.e.s.